

# SEMAINE DE LA SÉCURITÉ

des

PATIENTS 2017

en

NORMANDIE

## PROPOSITION DE RÉPONSES, MESSAGES À FAIRE PASSER

### Erreurs **USAGERS**

### Réponses

**Médicaments non identifiables sur la table de chevet ( médicaments déblistérés en vrac dans un récipient)**

Les médicaments doivent rester identifiables jusqu'au moment de leur administration (Nom du médicament, DCI, Dosage, Forme pharmaceutique, Voie d'administration, Date de péremption et numéro de lot). Dans le cas où le médicament ne se présente pas en conditionnement unitaire, il est possible de surétiqueter ou de surconditionner le médicament dans un sachet prévu à cet effet de manière extemporanée avec l'ensemble des informations nécessaires.

**Médicaments périmés dans un pilulier**

La vérification des périmés est à réaliser à intervalle régulier et défini dans chacun des lieux de stockage des médicaments.

**Poche à urine en contact avec le sol**

Pour des raisons d'hygiène, la poche à urine ne doit pas toucher le sol (risque de contamination rétrograde et ou environnementale). Elle ne doit pas non plus rester posée sur le lit car les urines risqueraient de ne pas bien s'écouler. Elle doit donc être maintenue par un support qui s'accroche sur le lit.

**Compressees souillées**

Les déchets d'activités de soins doivent être gérés par la personne qui fait les soins et éliminés dès la fin des soins.

**Bracelet avec erreur d'identité**

Tout au long de la prise en charge du patient, l'identité doit être contrôlée : par la présentation d'une pièce d'identité avec photo valide à l'entrée du patient, par le port du bracelet d'identification par le patient, par la vérification de l'identité par les professionnels avant chaque acte (question ouverte, vérification du bracelet). Les éléments d'identification du patient doivent être strictement identiques sur les différentes pièces du dossier patient.

**Pilulier sans étiquette patient**

Le pilulier doit être identifié par une étiquette patient.

**Pas de sonnette disponible au lit du patient**

Le patient doit pouvoir alerter à tout moment le personnel de l'établissement.

# SEMAINE DE LA SÉCURITÉ

des

PATIENTS

2017

en

NORMANDIE

## PROPOSITION DE RÉPONSES, MESSAGES À FAIRE PASSER

<b>Erreurs PROFESSIONNELS DE SANTÉ</b>	<b>Réponses</b>
<b>Traitement personnel non prescrit dans un sachet de pharmacie de ville.</b>	Il ne doit être mis ou laissé à la disposition des patients, aucun médicament en dehors de ceux qui leur auront été prescrits dans l'établissement. Le traitement personnel ne doit pas être laissé au patient sauf prescription et accord écrit du médecin et selon les modalités de gestion du traitement personnel des patients définies afin d'assurer la continuité des soins et de garantir la sécurité du patient.
<b>Poche de perfusion non identifiée ni avec le nom du médicament injecté ni celui du patient</b>	Les médicaments doivent rester identifiables jusqu'au moment de leur administration (Nom du médicament, DCI, Dosage, Forme pharmaceutique, Voie d'administration, Date de péremption et numéro de lot, identité du patient).
<b>Comprimé forme LP dans un mortier ou gélule forme LP ouverte et prescription d'une forme à libération immédiate</b>	D'après la liste des médicaments des comprimés écrasables et des gélules ouvrables, les gélules LP ne peuvent pas être ouvertes, les comprimés LP non écrasables.
<b>Flacon de SHA vide</b>	Toujours avoir un flacon de SHA plein (à proximité non immédiate du patient). Il est important de noter la date d'ouverture sur le flacon (péremption dans les 6 mois).
<b>Cathéter posé depuis plus de 96h</b>	Le risque de complications locales est limité lorsque le délai de maintien du cathéter ne dépasse pas 96h sauf en cas de justification d'un capital veineux limité (à inscrire dans le dossier patient) et chez l'enfant.
<b>Tubes de prélèvement vides étiquetés à l'avance</b>	Les bonnes pratiques de prélèvements demandent que les tubes soient étiquetés juste après le prélèvement au lit du patient.
<b>Barrières de lit relevées sans prescription</b>	Les barrières de lit relevée est une contention physique passive. Une prescription médicale motivée, l'information du patient et de ses proches, une surveillance et une évaluation fréquente de la sécurité du patient et de l'efficacité de cette mesure sont à réaliser.